

EVALUATION

DOUZE MOIS APRES LEUR SORTIE DE FORMATION, QUE SONT DEVENUS LES STAGIAIRES ENTRÉS SUR UN DISPOSITIF DE FORMATION RÉGION ET PÔLE EMPLOI ?

 **CARIFOREF**
Pays de la Loire


PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Carne
Fautel
Zivaretti


Région
PAYS
de la
LOIRE



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



Octobre 2020

En bref

Cette étude révèle que 69% des stagiaires qui ont suivi une formation relevant de l'offre de formation Région et Pôle Emploi en 2018 étaient en emploi douze mois après leur sortie de formation. Cette insertion est supérieure de 3 points à celle observée six mois après leur sortie de formation.

Si regarder l'insertion tous dispositifs confondus donne une vue d'ensemble, celle-ci manque de détail. Ainsi, la hausse du taux d'insertion ici observée s'explique par une hausse de l'insertion pour le dispositif création-reprise d'entreprises (et plus généralement à une hausse de l'insertion sous le statut de non salarié).

En écartant les stagiaires qui ont suivi une formation dont l'objectif était la création ou la reprise d'une entreprise, le taux d'insertion dans l'emploi salarié à 12 mois est identique à celui observé à 6 mois. Il s'élève à 61%.

Si de nombreux facteurs jouent un rôle dans l'insertion en emploi (âge, niveau de qualification et ancienneté dans la recherche d'emploi qui caractérisent le public PIC...), il semble qu'ils tendent à s'atténuer au fil du temps. Ainsi, lorsque l'on étudie l'insertion dans l'emploi, un des points saillants est la réduction de l'écart entre le public PIC et le public non PIC. Si on se concentre sur les dispositifs dont l'objectif est l'accès à l'emploi, 74% du public PIC est en emploi douze mois après la sortie de formation et 75% pour le public non PIC. Rappelons qu'à 6 mois, 68% du public PIC de ces dispositifs était en emploi et 75 % du public non PIC.

Si les apports de la formation sont indéniables pour les personnes ayant retrouvé un emploi douze mois plus tard, il faut toutefois relever qu'un ancien stagiaire sur cinq est toujours sans emploi à cette même échéance (proportion équivalente six mois après la formation). Les principales difficultés qu'ils évoquent concernent, selon eux, leur âge et leur état de santé (20%), des problèmes de mobilités (13%) ou encore un manque d'expérience (12%). Parmi ces demandeurs d'emploi, près d'un sur deux a déclaré ne pas être accompagné dans la recherche d'un emploi.

A noter :

Les résultats de cette enquête concernent la situation des stagiaires douze mois après leur sortie de formation et au plus tard le 16 mars 2020 soit avant le confinement mis en place en raison de la Covid 19.

Les éléments méthodologiques sont disponibles en annexe.

Sommaire

1. Evaluation globale – P5
2. Evaluation objectif 1 : Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel, découverte des métiers » (Dispositifs REGION FORMATION - PREPA) – P12
3. Evaluation objectif 2 : Création et reprise d'entreprise (Dispositifs REGION FORMATION - ACCES ENTREPRENEUR et AIF visant une création ou reprise d'entreprise) – P14
4. Evaluation objectif 3 : Accès à la qualification (Dispositifs REGION FORMATION - VISA METIERS et AIF visant une qualification) – P15
5. Evaluation objectif 4 : Accès direct à l'emploi (Dispositifs REGION FORMATION ACCES EMPLOI AFPR, POEC, POEI, Parcours TPME mis en œuvre par Pôle emploi ou les OPCO) – P17
6. Evaluation objectif 5 : Mise à jour des compétences (Dispositif AIF de Pôle emploi) – P19
7. Annexes – P22



EVALUATION GLOBALE

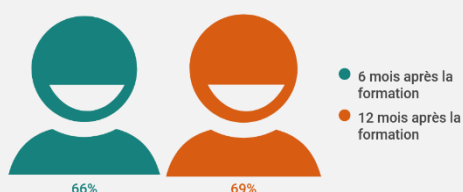
L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ANCIENS STAGIAIRES DE FORMATION 6 mois vs 12 mois

Similitudes

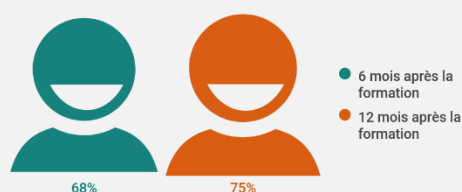
&

Divergences

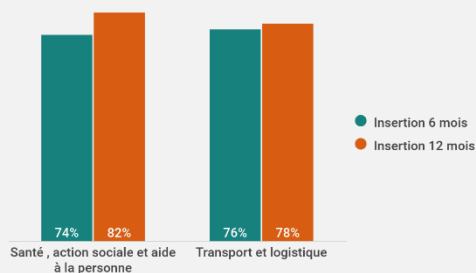
Tous dispositifs et tous publics confondus, une insertion dans l'emploi qui évolue très peu



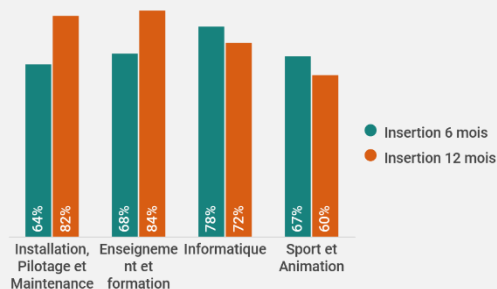
Formation visant le retour à l'emploi : une augmentation sensible de l'insertion dans l'emploi pour le public PIC



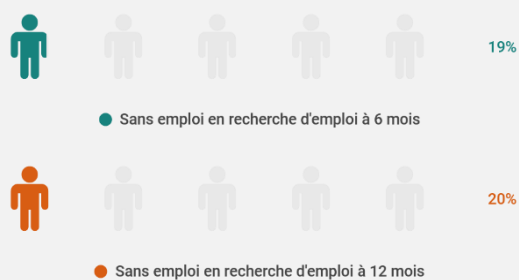
Des taux d'insertion record dans les domaines de la santé, action sociale et aide à la personne ou dans le transport et la logistique.



Une nette hausse de l'insertion dans les domaines installation, pilotage et maintenance et enseignement - formation. Une baisse de l'insertion dans l'informatique et le sport animation.



Une part des personnes sans emploi en recherche d'emploi quasi stable



Un taux d'accès à l'emploi en augmentation



Source : enquête insertion à douze mois, Cariforef Pays de la Loire

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ANCIENS STAGIAIRES DE FORMATION

&

	6 mois	12 mois
▶ Remise à niveau, découverte métiers	36 %	45 %
▶ Création / reprise d'entreprise	88 %	98 %
▶ Obtention d'une qualification	67 %	72 %
▶ Accès direct à l'emploi	81 %	82 %
▶ Mises à jour des compétences	69 %	69 %
▶ PIC	55%	61 %
▶ NON PIC	74%	80 %

Source : enquête insertion à six mois et à douze mois, Cariforef Pays de la Loire

En 2018, plus de 45 000 stagiaires sont entrés sur une formation relevant de l'offre régionale de formation [REGION FORMATION]. L'analyse qui fait suite a porté sur un échantillon de 2 797 stagiaires sélectionnés parmi près de 22 000 stagiaires¹, dont plus de 12 000 étaient éligibles au PIC.

Une insertion en demi-teinte

Tous objectifs confondus, l'insertion dans l'emploi des anciens stagiaires du programme régional de formation du Conseil Régional et de Pôle Emploi a augmenté, passant de 66% six mois après la formation à 69% douze mois après la sortie de formation.

Insertion professionnelle six mois et douze mois après la sortie de formation – Tous dispositifs confondus		
Situation des anciens stagiaires / depuis la sortie de formation	Durée 6 mois	12 mois
En emploi	66%	69%
- Salarié	55%	54%
- Non Salarié	11%	15%
En formation	9%	6%
Sans emploi	21%	23%
- En recherche d'emploi	17%	19%
- Ne recherchant pas d'emploi	4%	5%
Autres	4%	1%
Taux d'accès à l'emploi ²	73%	85%

Source : enquête insertion à douze mois, Cariforef Pays de la Loire

Néanmoins ce constat cache des réalités diverses : certes, l'insertion dans l'emploi a augmenté, mais uniquement pour les non-salariés. En mettant de côté les stagiaires qui ont suivi une formation dont l'objectif était la création ou la reprise d'une entreprise, le taux d'insertion dans l'emploi salarié à 12 mois est identique à celui observé à 6 mois. Il s'élève à 61%.

¹ Pour des raisons techniques, le Cariforef des Pays de la Loire n'a pas pu avoir accès à l'ensemble des stagiaires.

² % de stagiaires ayant occupé un emploi dans les 6 mois ou dans les 12 mois qui ont suivi la sortie de

Un maintien dans l'emploi qui peine à rester stable

En se concentrant sur les seuls objectifs visant l'accès à l'emploi, donc en excluant les stagiaires de l'objectif 1 (remise à niveau, découverte métier), dont on sait que l'objectif principal n'est pas le retour à l'emploi, alors les taux d'insertion atteignent des records : 75% des anciens stagiaires sont en emploi 6 mois après la formation et 74% 12 mois après ; un taux d'insertion dans l'emploi certes élevé, mais qui peine à se maintenir 1 an plus tard. D'ailleurs, l'insertion dans un emploi salarié est, elle, en baisse, passant de 71% à 68% six mois plus tard.

Une insertion différente selon les objectifs de formation qui perdure

Tous dispositifs confondus, l'insertion dans l'emploi est nettement supérieure pour les publics non PIC (80%) que pour les publics PIC (61%). Attention toutefois à une lecture trop hâtive car ce constat s'explique notamment par des dispositifs différents qui n'affichent pas tous la même insertion. Si le dispositif de création-reprise d'entreprise affiche un taux d'insertion record : 98%, il ne compte que très peu de public PIC : 11%. A l'inverse, les dispositifs de remise à niveau et de découverte métiers sont, par construction, réservés au public PIC et l'insertion dans l'emploi douze mois après la sortie y est nettement plus faible : 45%. Rappelons que ce n'est d'ailleurs pas l'objectif de ces dispositifs, qui ont plutôt pour vocation d'orienter les stagiaires sur une poursuite de formation en vue de l'obtention d'une qualification.

Dispositifs visant le retour à l'emploi : l'écart d'insertion entre le public PIC et le public non PIC se resserre

Si on se concentre sur les dispositifs dont l'objectif est l'accès à l'emploi, alors l'écart en termes d'insertion se réduit drastiquement entre les deux types de publics : 74% pour le

formation, qu'il soit toujours en emploi ou pas à 6 mois et à 12 mois, et ce quelque soit la durée de l'emploi occupé.

public PIC et 75% pour le public non PIC. Rappelons qu'à 6 mois, 68% du public PIC de ces dispositifs était en emploi et 75 % du public non PIC.

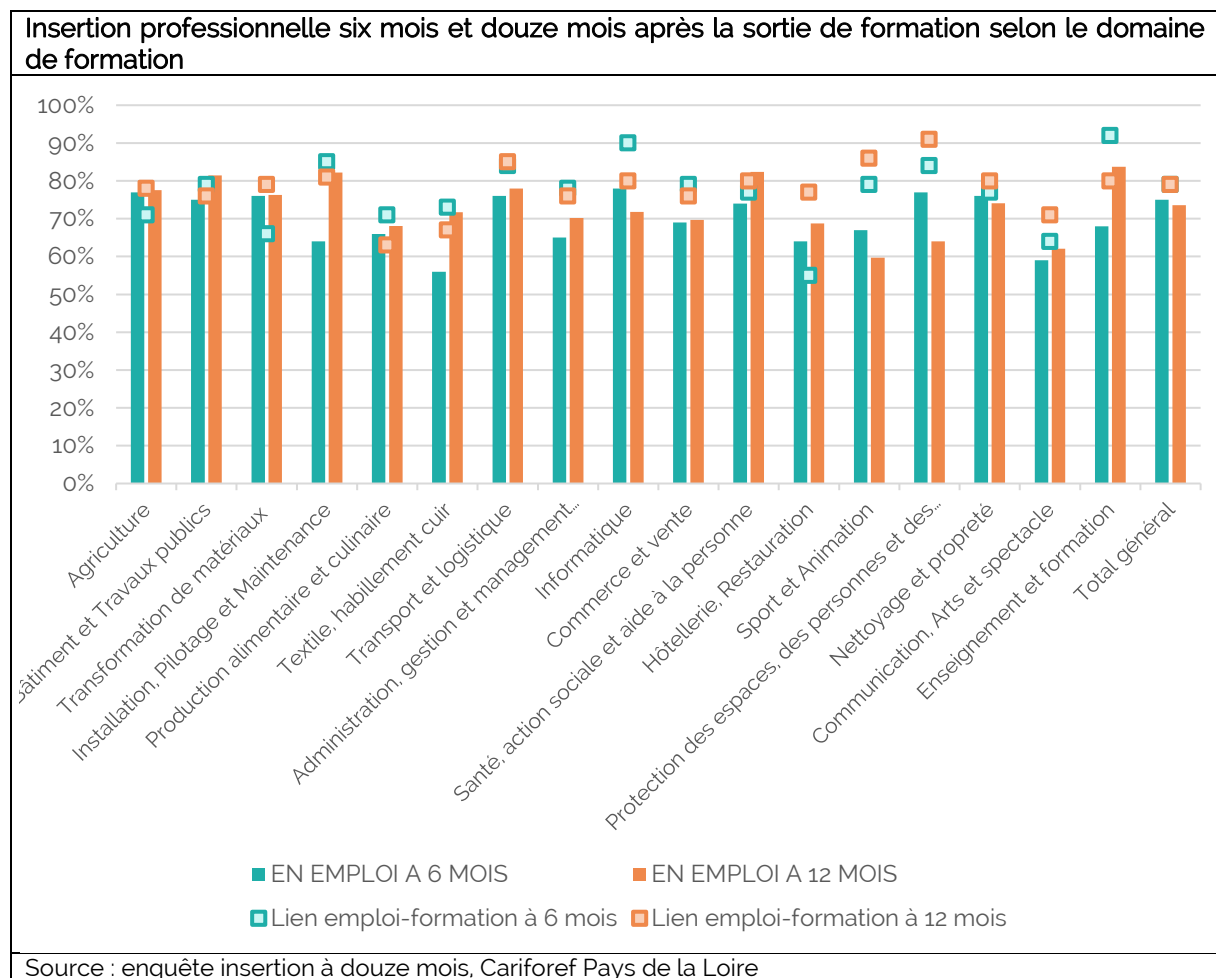
Comme à 6 mois, une insertion qui diffère selon le domaine de formation

Des domaines comme ceux du bâtiment et des travaux publics, du transport, du nettoyage et de la propreté ou encore de l'agriculture affichent des taux d'insertion dans l'emploi élevés à 6 mois comme à 12 mois.

D'autres domaines, comme l'installation, le pilotage et la maintenance, le textile, habillement cuir ou l'enseignement et la formation enregistrent quant à eux une forte hausse de l'insertion entre les six mois et les douze mois qui ont suivi la sortie de formation.

Pour le 1^{er} domaine cité, l'insertion dans l'emploi passe de 64% à 6 mois à 82% à 12 mois.

Enfin, trois domaines voient leur taux d'insertion diminuer sur cette même période. L'informatique, qui enregistrait une insertion à hauteur de 78% à 6 mois retombe à 72% à 12 mois. C'est le cas aussi pour le sport-animation qui passe de 67% à 60% et enfin pour le domaine « Protection des personnes, des espaces et des bien » qui comptabilisait 77% de taux d'insertion à 6 mois contre 64% à 12 mois.



Néanmoins, ces évolutions sont à relativiser au regard des liens qui existent entre la formation suivie et l'emploi exercé à six mois et à douze mois. Par exemple, si l'insertion des personnes qui ont suivi une formation dans le domaine sport animation a diminué de 7 points sur la période, le lien entre l'emploi occupé et la formation suivie est quant à lui passé de 79% à 86% pour les personnes concernées.

D'autres domaines affichent des constats moins optimistes, comme c'est le cas de l'informatique qui en plus de voir son taux d'insertion diminuer de 78% à 72% voit le lien emploi-formation diminué de 90% à 80%.

Une stabilité retrouvée

En moyenne, durant la première année qui a suivi leur sortie de formation, les anciens stagiaires ont passé 7 mois et demi en emploi et 3 mois sans emploi en recherche d'emploi.

Dans un peu plus de six cas sur dix, les anciens stagiaires n'ont connu qu'un seul contrat de travail. Dans 16% des cas, ils ont connu deux contrats différents et dans 12% des cas trois contrats.

On observe également une forte stabilité dans l'emploi occupé. Ainsi, parmi les personnes en emploi six mois et douze mois après leur sortie de formation, plus de huit sur dix occupent le même poste à six mois et à douze mois.

Un salarié sur deux est employé, en CDI, et exerce dans le secteur des services marchands

Interrogés sur leurs conditions de travail, neuf personnes en emploi sur dix se disent satisfaites (64% des anciens stagiaires se déclarent tout à fait satisfaits et 25% plutôt satisfaits).

Près de la moitié des personnes en emploi douze mois après leur sortie de formation avait comme catégorie socio professionnelle

celle d'employée (46%). Les ouvriers représentaient 31% des personnes en emploi.

Près d'une personne sur deux était titulaire d'un contrat à durée indéterminée. Une personne sur cinq était en contrat à durée déterminée de plus de 6 mois et une personne sur cinq était en contrat à durée déterminée de moins de 6 mois.

S'agissant des conditions salariales, plus de la moitié des personnes en emploi était rémunérée en dessous de 1400 € net mensuel.

Le principal secteur employeur reste celui des services marchands qui comptabilisent plus d'une personne en emploi sur deux. Dans le détail, le commerce emploie 17% des salariés et le secteur « Transport, manutention et logistique » en emploie 16%.

Le second secteur employeur est celui des services non marchands avec 19% des salariés qui exercent majoritairement dans le sous-secteur « Hébergement et action sociale, aide à la personne » (7% des salariés) ainsi que dans l'administration publique (5%).

Les effets de la formation toujours présents douze mois plus tard

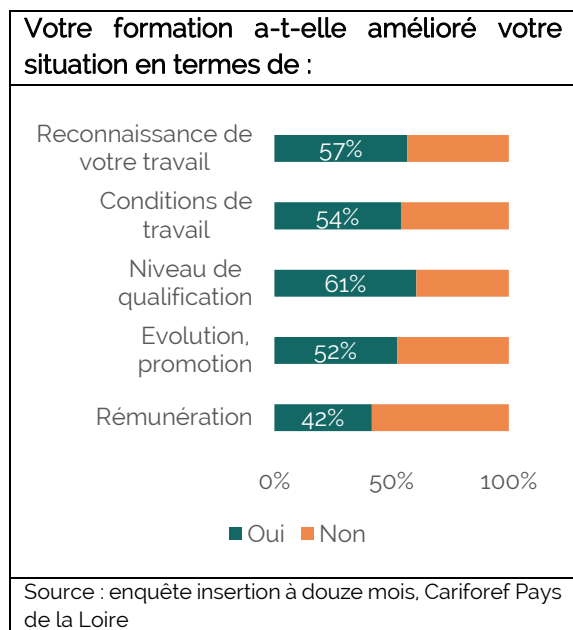
Qu'il s'agisse du public PIC ou du public non PIC, sept anciens stagiaires sur dix ont déclaré avoir retrouvé un emploi grâce à la formation suivie.

Par ailleurs, à douze mois comme à six mois, les bénéficiaires sont nombreux à juger que leur emploi est en lien avec leur formation³ (80%).

Plus qu'un nouvel emploi, un nouveau métier

L'enquête met en avant que les 2/3 des candidats interrogés ont très peu d'expérience sur le métier qu'ils exercent aujourd'hui, et en l'occurrence moins d'un an, la durée depuis laquelle ils sont sortis de formation. La formation leur a servi de tremplin vers un nouveau métier.

³ Hors formations REGION FORMATION PREPA CLES, PREPA REBOND



Un an plus tard, neuf personnes sur dix apprécient leur travail

Près de 80% des personnes en emploi ont déclaré être très satisfaites de leur travail et 15% plutôt satisfaites.

Plus de la moitié des anciens stagiaires considèrent que la formation suivie leur a permis d'améliorer leur situation en termes de reconnaissance de leur travail et de leurs conditions de travail.

19% des anciens stagiaires en recherche d'emploi un an après leur sortie de formation

Si un an après être sorti de formation, 31% des anciens stagiaires sont sans emploi, la moitié d'entre eux ont tout de même connu au moins une situation d'emploi.

Par ailleurs, sans emploi ne signifie pas pour autant en recherche d'emploi. En effet, 6% des anciens stagiaires sont toujours en

formation douze mois plus tard. Pour 2/3 d'entre eux, il s'agit d'une suite logique à leur 1^{ère} formation. A noter que ces stagiaires sont pour la moitié d'entre eux issus d'une formation de l'objectif 1 « Remise à niveau – découverte métiers ».

Douze mois après leur sortie de formation, 5% des anciens stagiaires sont sans emploi et ne recherchent pas d'emploi. La première raison invoquée est celle des problèmes de santé (1/3 des cas), la seconde raison concerne un congé maternité.

Parmi les personnes en recherche d'emploi un an après leur sortie de formation, une sur deux n'a pas travaillé depuis sa sortie de formation.

Les principales difficultés évoquées concernant leur recherche d'emploi sont leur âge (supérieur à 50 ans) et leur état de santé (20%), des problèmes de mobilités (13%) ou encore un manque d'expérience (12%).

57% de ces demandeurs d'emploi ont déclaré être accompagnés, pour la moitié d'entre eux par Pôle Emploi et pour les autres par Cap emploi ou par la mission locale. Ils estiment être accompagné dans leur recherche d'emploi de façon satisfaisante pour 75% d'entre eux.

Parmi les principales critiques portées sur leur accompagnement, les demandeurs d'emploi insatisfaits regrettent un manque de suivi de leur dossier de la part de leur conseiller ou bien un changement de conseiller trop fréquent.

Objectif 1

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel, découverte des métiers
[REGION FORMATION – PREPA]

En 2018, 6 100 stagiaires ont bénéficié d'une formation REGION FORMATION – PREPA AVENIR, PREPA CLES ou PREPA REBOND en Pays de la Loire. Ces formations ayant pour objectif la remise à niveau, la maîtrise des savoirs de base, la découverte des métiers et l'élaboration d'un projet professionnel, elles s'adressent à des publics peu ou pas qualifiés et de fait tous les bénéficiaires sont éligibles au PIC.

Un an plus tard, près d'un ancien stagiaire sur deux se trouve en situation d'emploi

Un an après être sorti d'une formation relevant de l'objectif 1 de l'offre ligérienne de la Région ou de Pôle emploi, 45 % des stagiaires (36% à 6 mois) sont en situation d'emploi, 32 % sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (27% à 6 mois), 9 % sont inactifs⁴ (12% à 6 mois) et 14 % sont en formation⁵ (25%). Rappelons que ces formations n'ont pas pour objectif direct l'insertion professionnelle dès la sortie de la formation, il s'agit bien de se remettre à niveau, maîtriser des savoirs, élaborer un projet professionnel ou encore découvrir un milieu professionnel. Toutefois, parmi les personnes en emploi douze mois plus tard, huit sur dix d'entre elles considèrent que c'est la formation suivie qui leur a permis d'accéder à l'emploi.

Des nuances existent selon le dispositif de formation. Les formés issus de PREPA CLES bénéficient d'un taux d'insertion en emploi à 12 mois de 49%, quand les formés issus de PREPA REBOND s'insèrent à 47% et ceux issus de PREPA AVENIR à 39%. Les bénéficiaires d'une formation PREPA AVENIR sont en revanche les plus nombreux à se trouver en situation de formation 12 mois plus tard puisque cela concerne 2/5 d'entre eux.

⁴ Dont plus de 90 % de sans emploi ne recherchant pas d'emploi

Abandon ne rime pas toujours avec difficultés d'insertion

Près d'un tiers des stagiaires de cet objectif n'ont pas suivi la formation en entier. La principale raison de ces abandons est le retour à l'emploi (près d'un tiers des abandons).

L'insertion en emploi à douze mois est d'ailleurs supérieure pour les stagiaires qui ont déclaré ne pas avoir suivi leur formation en entier : 48% comparée à celle des stagiaires qui ont suivi leur formation en entier : 44%.

Parmi les autres raisons évoquées quant à l'abandon de la formation, un ancien stagiaire sur dix a déclaré que la formation suivie ne répondait pas à ses attentes.

Une stabilité dans le retour à l'emploi

Durant la première année qui a suivi leur sortie de formation, un quart des stagiaires qui visaient la remise à niveau, la maîtrise des savoirs de base, la découverte des métiers et l'élaboration d'un projet professionnel, ont passé 8 mois ou plus en emploi.

Quand elle existe, on note une insertion dans l'emploi relativement stable. Les anciens stagiaires en emploi à 6 mois puis à 12 mois après leur sortie de formation occupent, pour les 3/4 d'entre eux, le même emploi.

Des conditions de travail moins favorables

Douze mois après leur sortie de formation, les anciens stagiaires de l'objectif 1 qui occupent un emploi connaissent des conditions de travail moins favorables que les autres anciens stagiaires qui ont suivi une formation

⁵ Y compris l'alternance

relevant de l'offre de formation de Pôle Emploi et du Conseil Régional en 2018.

En matière de contrat de travail, 35% des anciens stagiaires de l'objectif 1 qui occupent un emploi à douze mois sont en CDI (56% pour les stagiaires des autres objectifs) et 21% en CDD de 6 mois et plus. 64% des salariés sont employés (42%) et 15% sont des ouvriers qualifiés (34%). 63% d'entre eux exerçaient leur activité à temps plein (82%). 42% d'entre eux travaillent dans le secteur des services marchands (plus précisément 19% dans le transport-manutention-logistique, 17% dans le commerce), 35% dans le secteur des services non marchands, 12% dans l'industrie et 6% dans le BTP.

Interrogés sur leur satisfaction quant à leurs conditions de travail, 63% des anciens stagiaires se déclarent tout à fait satisfaits et 27% plutôt satisfaits.

Des difficultés d'insertion qui perdurent

Douze mois après la formation, 55% des anciens stagiaires de l'objectif 1 sont toujours sans emploi. Parmi eux, un peu plus de la moitié sont en recherche d'emploi, 26% sont en formation et 16% sont sans emploi mais n'en recherche pas (pour 1/3 en raison de problèmes de santé et pour un autre tiers, en raison d'un congé maternité).

Parmi les stagiaires sans emploi en recherche d'emploi à douze mois, six sur dix n'ont occupé aucun emploi dans l'année qui a suivi leur sortie de formation.

Dans près de six cas sur dix, ces stagiaires ont déclaré être accompagnés dans leur recherche d'emploi, soit par Pole Emploi (53%), soit par la mission locale (14%) soit par Cap emploi (18%) ou par d'autres structures (15%).

Interrogés sur la principale raison qui expliquerait leur difficulté d'insertion, les demandeurs d'emploi considèrent que c'est leur âge ou leur état de santé qui les dessert dans 21% des cas, des problèmes de locomotion dans 12% des cas ou encore un manque d'expérience pour 12% d'entre eux.

Parmi les anciens stagiaires en formation douze mois après la sortie, soit pour mémoire environ 14% du public formé dans le cadre de l'objectif 1, sept sur dix visait l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un CQP. 59% d'entre eux considéraient que cette formation était une suite logique de leur parcours quand 28% parlaient plutôt d'une réorientation.

Des stagiaires satisfaits de leur accompagnement

Les stagiaires sont globalement satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié, qu'il s'agisse de celui pendant leur formation ou après leur formation. Cela concerne également les stagiaires qui n'ont pas suivi leur formation en entier puisque 85% d'entre eux ont déclaré qu'un accompagnement mieux adapté n'aurait pas eu d'impact sur leur choix de rupture de formation.

Objectif 2

Un an plus tard, ¾ des projets de création ont abouti

En 2018, environ 4 800 stagiaires ont suivi une formation dont l'objectif principal était la création ou la reprise d'une entreprise. Douze mois après la sortie de formation, 72% des projets avaient abouti. Dans huit cas sur dix, la création ou la reprise d'entreprise a eu lieu dans les six premiers mois qui ont suivi la sortie de formation.

A l'inverse, à douze mois, 12% des projets avaient été abandonnés. Les principales raisons évoquées sont le manque de financement, un projet de création/reprise qui s'est en fait révélé peu viable ou encore des difficultés personnelles.

Entre les deux, 16% des projets n'avaient pas abouti mais étaient toujours en cours.

Un quart des créations dans le secteur de l'hébergement/restauration

Les créateurs ont principalement investi dans les secteurs de l'hébergement/restauration (25 %) et du bâtiment et des travaux publics (13 %).

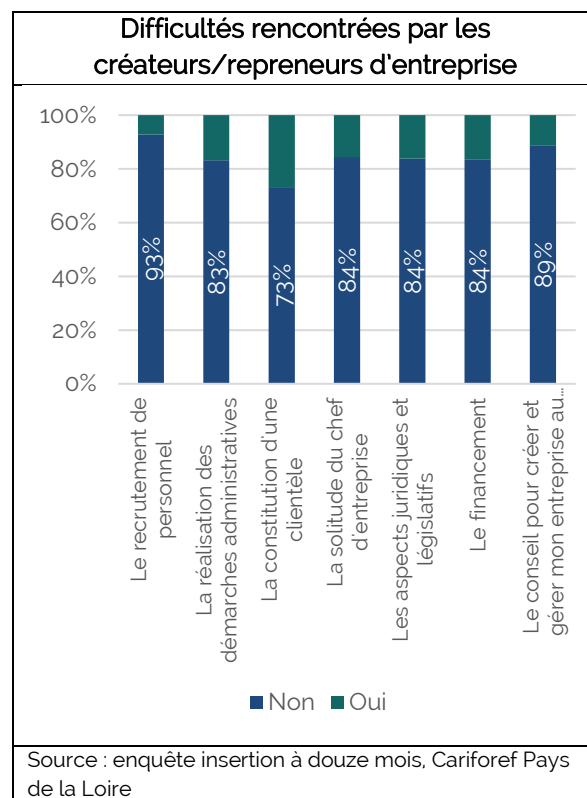
Plus de la moitié (51 %) des créations/reprises d'entreprise se sont faites sous le statut d'entrepreneur individuel (y compris auto-entrepreneur et micro-entrepreneur) et pour l'autre moitié (46%) sous le statut d'EURL ou SARL.

Deux entreprises créées sur dix ont déjà recruté du personnel, le plus souvent sur un contrat à durée indéterminé (2/3 des contrats) voir sur un contrat à durée déterminée.

Se constituer une clientèle : principale difficulté rencontrée par les chefs d'entreprises

Interrogés sur les difficultés qu'ils ont rencontrées, plus d'un créateur sur quatre juge difficile de constituer une clientèle. La réalisation des démarches administratives est

également évoquée comme une difficulté par 17% des créateurs.



Sept créateurs sur dix ont bénéficié d'une aide publique

Près de 70% des créateurs/repreneurs ont bénéficié d'une aide publique. Trois quarts d'entre eux ont eu recours à l'Accre (Aide à la Création ou la Reprise d'Entreprise) qui exonère quasi totalement des cotisations sociales de dirigeant pour la 1^{ère} année d'activité. 37% ont eu recours à l'Arce (Aide à la reprise ou à la Création d'entreprise). Cette aide, versée par Pôle Emploi, permet de percevoir les allocations chômage sous forme de capital ou de bénéficier d'un maintien des allocations pendant les premiers mois d'activités.

La moitié des créateurs d'entreprises ont mobilisé plus de 8 K€ pour démarrer leur entreprise et ils sont même plus d'un tiers à avoir mobilisé plus de 16 K€.

Objectif 3

En 2018, près de 20 000 stagiaires sont entrés sur une formation dont l'objectif principal était d'obtenir une qualification en lien avec les besoins de l'économie. Ils représentent plus de 40 % des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'Offre de Formation Région et Pôle emploi en Pays de la Loire cette année-là.

L'écart public PIC / Non PIC se resserre après un an

Un an après être sorti d'une formation relevant de l'offre ligérienne de la Région ou de Pôle emploi, 71 % des stagiaires (66% à 6 mois) sont en situation d'emploi, 21 % sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (23% à 6 mois), 4 % sont inactifs⁶ (7% à 6 mois), 3 % sont en formation⁷ (3%) et 1 % sont en cours de création ou de reprise d'une entreprise.

De nombreux facteurs jouent un rôle dans l'insertion en emploi (âge, sexe, handicap...). Parmi ceux-ci, le niveau de qualification et l'ancienneté dans la recherche d'emploi caractérisent le public PIC. Même si l'écart se resserre, il subsiste un an plus tard un écart entre l'insertion du public PIC et du public non PIC. Ainsi, à 12 mois, 69% du public PIC était en situation d'emploi (62% quand 74% du public non PIC était dans cette situation (71% à 6 mois).

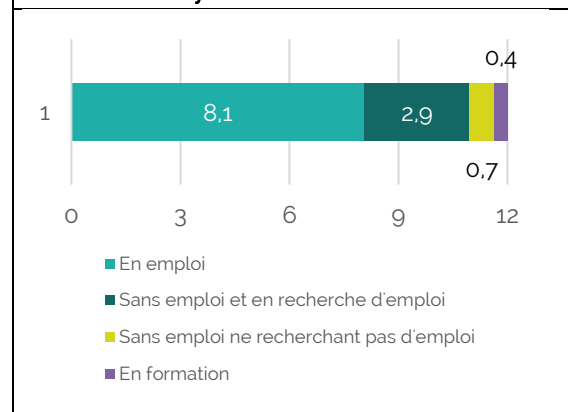
Le domaine de formation de l'action suivie par le stagiaire demandeur d'emploi est également un facteur très différenciateur en termes de retour à l'emploi. Ainsi les domaines qui offrent les taux les plus élevés en termes d'insertion professionnelle sont similaires à 6 mois et à 12 mois. Parmi eux, on relève le « Transport et logistique » (82% à 12 mois vs 74 % à 6 mois) et la « Santé, action sociale et aide à la personne » (88% à 12 mois vs 72 % à 6 mois). A l'inverse, le « Commerce

et vente » et le « Sport et animation » comptabilisent 60% de leurs formés en emploi un an après la sortie de formation.

Une stabilité dans le retour à l'emploi

Durant la première année qui a suivi leur sortie de formation, les stagiaires qui visaient l'obtention d'une qualification ont passé en moyenne 8 mois en emploi et 3 mois sans emploi en recherche d'emploi.

Répartition du temps passé (en nombre de mois) dans chacune des situations pour un individu « moyen »



Source : enquête insertion à douze mois, Cariforef Pays de la Loire

Si on observe une bonne insertion dans l'emploi, on observe également une stabilité dans l'emploi occupé. Ainsi, plus de trois quarts des personnes en emploi un an après leur sortie de formation occupent le même poste que celui occupé à six mois.

Les effets de la formation encore plus fortement présents douze mois plus tard

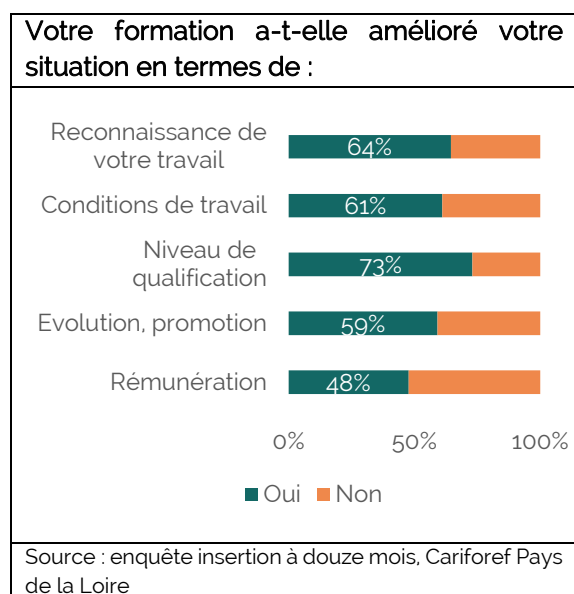
Huit anciens stagiaires sur dix ont déclaré avoir retrouvé un emploi grâce à la formation suivie.

Par ailleurs, si à six mois, les bénéficiaires étaient déjà nombreux à juger que leur emploi était en lien avec leur formation (77%),

⁶ Dont plus de 90 % sont sans emploi mais ne recherche pas d'emploi

⁷ Y compris l'alternance

ils sont encore plus nombreux dans ce cas à 12 mois : 81%.



Dans le détail, $\frac{3}{4}$ des anciens stagiaires considèrent que la formation suivie a amélioré leur niveau de qualification. 64% ont le sentiment d'être plus reconnu dans leur travail.

Parce que la formation suivie leur a permis de retrouver un emploi ou parce que tout simplement elle leur a permis d'améliorer leurs conditions de travail, la moitié des stagiaires ont pu bénéficier d'une amélioration de leur rémunération.

Plus qu'un nouvel emploi, un nouveau métier

Si un quart des formés ont indiqué une expérience supérieure à un an sur le métier exercé, l'enquête met en avant que les $\frac{3}{4}$ des candidats interrogés ont très peu d'expérience sur le métier qu'ils exercent aujourd'hui, et en l'occurrence moins d'un an, la durée depuis laquelle ils sont sortis de formation. On peut donc dire que la formation leur a servi de tremplin vers un nouveau métier. Un métier déclaré comme étant apprécié par 95% des anciens stagiaires aujourd'hui en emploi.

Un emploi durable pour 2/3 des anciens stagiaires

En termes de contrat de travail, 46% des personnes en emploi sont en CDI et 21% en CDD de 6 mois et plus. 59% des salariés sont employés et 29% sont des ouvriers qualifiés. Plus de 80% d'entre eux exerçaient leur activité à temps plein.

Un ancien stagiaire sur deux a déclaré travailler dans le secteur des services marchands (plus précisément 19% dans le transport-manutention-logistique, 17% dans le commerce), 21% ont déclaré travailler dans le secteur des services non marchands, 10% dans l'industrie et 8% dans le BTP.

Interrogés sur leur satisfaction quant à leurs conditions de travail, 62% des anciens stagiaires se déclarent tout à fait satisfait et 26% plutôt satisfait.

Douze mois après la sortie de formation, une personne sur quatre est toujours sans emploi

Un an après être sorti de formation, 21% des anciens stagiaires sont sans emploi et en recherche d'emploi et 4% sont sans emploi mais n'en recherchent pas. Néanmoins, sept sur dix d'entre eux ont occupé au moins un emploi depuis leur sortie de formation.

Interrogés sur les raisons qui pourraient expliquer ces difficultés de retour à l'emploi, les anciens stagiaires sont nombreux à évoquer leur âge ou leur état de santé (1 personne sur 5), des problèmes de mobilité (1 personne sur 10) ou encore un manque d'expérience professionnelle sur le métier appris.

Ce qui est notable également, c'est que seulement la moitié d'entre eux ont déclaré être accompagné dans leur recherche d'emploi. Pour les personnes accompagnées, elles sont globalement satisfaites de leur accompagnement : note moyenne attribuée à celui-ci de 7/10. Mais qu'en est-il de celles qui ne sont pas accompagnées ?

Objectif 4

En 2018, environ 4 500 stagiaires ont suivi une formation dont l'objectif principal était d'accéder directement à un emploi. Ils représentent 10% des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'offre régionale de formation de la Région Pays de la Loire ou de Pôle Emploi cette année-là.

Pour atteindre cet objectif, les stagiaires ont été orientés vers quatre dispositifs : AFPR, POEI, POEC, Parcours TPME. Plus de la moitié des stagiaires ont suivi une AFPR, 22% une POEI, 19% une POEC, et 3% le dispositif Parcours TPME.

Un taux d'insertion qui n'évolue pas après six mois

Les formations qui visent l'accès direct à l'emploi atteignent largement leur objectif puisque six mois après leur sortie de formation, 81% des anciens stagiaires sont en emploi et 12% seulement sont sans emploi et en recherche d'emploi. Douze mois plus tard, cette insertion a peu évolué : 80% des anciens stagiaires sont en emploi et 11% sans emploi et en recherche d'emploi.

Si comme pour les autres objectifs, de nombreux facteurs jouent un rôle dans l'insertion en emploi (âge, niveau de qualification et ancienneté dans la recherche d'emploi qui caractérisent le public PIC...), c'est toutefois moins le cas ici. En revanche, le dispositif de formation est fortement discriminant. Ainsi, douze mois après leur sortie de formation, les bénéficiaires d'un Parcours TPME sont 89% insérés en emploi, les bénéficiaires d'une POEI sont 85% dans ce cas et les bénéficiaires d'une AFPR 80%. Les bénéficiaires d'une POEC bénéficient d'une insertion dans l'emploi nettement moins élevée, qui concerne 66% d'entre eux. Cet écart provient certainement du fait que, même si l'objectif pour les bénéficiaires est de se voir proposer un emploi à la sortie, les entreprises n'ont pas à s'engager à

embaucher dans le cadre d'une POEC (à l'inverse des autres dispositifs couverts par cet objectif de formation).

Le domaine de formation de l'action suivie par le stagiaire demandeur d'emploi est un facteur très différenciateur en termes de retour à l'emploi. Ainsi les domaines qui offrent les taux les plus élevés en termes d'insertion professionnelle sont similaires à 6 mois et à 12 mois. Parmi eux, on relève le « Transport et logistique » (89% à 12 mois vs 89 % à 6 mois), le « Bâtiment et Travaux publics » (88% vs 80%) et « Administration, gestion et management d'entreprises » (83% vs 88%). A l'inverse, les stagiaires qui ont suivi une formation dans le domaine « Production alimentaire et culinaire » sont 61% en emploi douze mois après leur sortie de formation (73% à 6 mois).

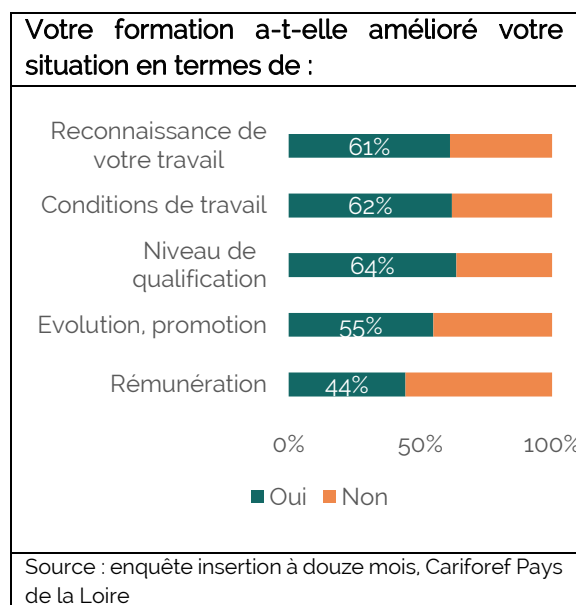
Si on observe une bonne insertion dans l'emploi, on observe également une stabilité dans l'emploi occupé. Ainsi, près de neuf personnes sur dix en emploi un an après leur sortie de formation occupent le même poste que celui occupé à six mois.

Les effets de la formation toujours présents douze mois plus tard

Huit anciens stagiaires sur dix ont déclaré avoir retrouvé un emploi grâce à la formation suivie.

Par ailleurs, à douze mois comme à six mois, les bénéficiaires sont nombreux à juger que leur emploi est en lien avec leur formation (80%).

Dans le détail, 64% des anciens stagiaires considèrent que la formation suivie a amélioré leur niveau de qualification. 61% ont le sentiment d'être plus reconnu dans leur travail.



Parce que la formation suivie leur a permis de retrouver un emploi ou parce que tout simplement elle leur a permis d'améliorer leurs conditions de travail, 44% des anciens stagiaires ont pu bénéficier d'une amélioration de leur rémunération.

Plus qu'un nouvel emploi, un nouveau métier

Si un quart des formés ont indiqué une expérience supérieure à un an sur le métier exercé, l'enquête met en avant que les $\frac{3}{4}$ des candidats interrogés ont très peu d'expérience sur le métier qu'ils exercent aujourd'hui, et en l'occurrence moins d'un an, la durée depuis laquelle ils sont sortis de formation. On peut donc dire que la formation leur a servi de tremplin vers un nouveau métier. Un métier déclaré comme étant apprécié par 93% des anciens stagiaires aujourd'hui en emploi.

Un emploi durable pour 86% des anciens stagiaires

En termes de contrat de travail, 66% des personnes en emploi sont en CDI (soit 20 points de plus que pour les stagiaires de l'objectif 3) et 20% en CDD de 6 mois et plus. 40% des salariés sont employés et 42% sont des ouvriers qualifiés. Plus de 87% d'entre eux exerçaient leur activité à temps plein.

Plus d'un ancien stagiaire sur deux a déclaré travailler dans le secteur des services marchands (plus précisément 16% dans le transport-manutention-logistique, 19% dans le commerce), 9% ont déclaré travailler dans le secteur des services non marchands, 19% dans l'industrie et 10% dans le BTP.

Interrogés sur leur satisfaction quant à leurs conditions de travail, 68% des anciens stagiaires se déclarent tout à fait satisfait et 22% plutôt satisfait.

Douze mois après leur sortie de formation, 14% des anciens stagiaires sont sans emploi

Un an après être sorti de formation, 11% des anciens stagiaires sont sans emploi et en recherche d'emploi et 3% sont sans emploi mais n'en recherchent pas. Neuf sur dix d'entre eux ont occupé au moins un emploi depuis leur sortie de formation. A noter qu'il s'agit de l'objectif de formation pour lequel les difficultés d'insertion sont les plus faibles.

Interrogés sur les raisons qui pourraient expliquer ces difficultés de retour à l'emploi, les anciens stagiaires sont nombreux à évoquer leur âge ou leur état de santé (1 personne sur 5), des problèmes de mobilité (1 personne sur 10) ou encore un manque d'expérience professionnelle sur le métier appris (1 personne sur 10).

Comme pour les autres objectifs, on constate que seulement à peine la moitié des demandeurs d'emploi se déclarent accompagnés dans leur recherche. Pour les personnes accompagnées, elles sont globalement satisfaites de leur accompagnement : note moyenne attribuée à celui-ci de 7/10.

Objectif 5

En 2018, environ 9 500 stagiaires ont suivi une formation dont l'objectif principal était de mettre à jour leurs compétences. Ils représentent 21% des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'offre régionale de formation de la Région Pays de la Loire ou de Pôle Emploi cette année-là

Un taux d'insertion dans l'emploi identique à 6 mois et à 12 mois

Un an après être sorti d'une formation dont l'objectif était la mise à jour des compétences 68 % des stagiaires (67% à 6 mois) sont en situation d'emploi, 19 % sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (20% à 6 mois), 5 % sont inactifs⁸, 7 % sont en formation⁹ et 2 % sont en cours de création ou de reprise d'une entreprise.

De nombreux facteurs jouent un rôle dans l'insertion en emploi (âge, sexe, handicap...). Parmi ceux-ci, le niveau de qualification et l'ancienneté dans la recherche d'emploi caractérisent le public PIC.

De façon encore plus importante qu'à six mois, il subsiste un an plus tard un écart entre l'insertion du public PIC et du public non PIC. Ainsi, à 12 mois, 61% du public PIC était en situation d'emploi (63% à 6 mois) quand 70% du public non PIC était dans cette situation (69%).

L'effet levier dû à l'obtention d'une habilitation ou d'un certificat disparaît à douze mois.

Si l'ensemble des stagiaires souhaitent mettre à jour leurs compétences, ils ne visaient pas tous le même objectif. Pour plus d'un stagiaire sur trois, si l'on regarde le contenu et la finalité des formations suivies, 38% des stagiaires ont obtenu ou renouvelé

une habilitation ou un certificat (CACES, FIMO...).

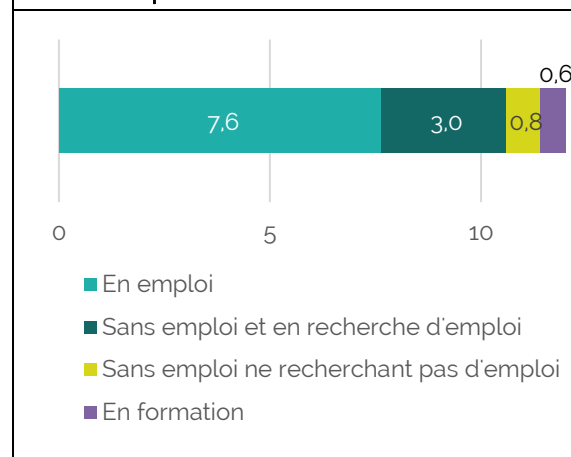
Six mois après leur sortie de formation, 77% de ces stagiaires étaient en emploi, contre un taux moyen d'insertion dans l'emploi de 67% pour les formations de mise à jour de compétences.

A douze mois, cet écart sur l'insertion disparaît. Les personnes qui ont obtenu une habilitation ou un certificat sont 69% à être en situation d'emploi contre 68% en moyenne pour l'ensemble des formations de mise à jour de compétences.

Une stabilité dans le retour à l'emploi

Durant la première année qui a suivi leur sortie de formation, les stagiaires qui visaient l'obtention d'une qualification ont passé en moyenne 7 mois et demi en emploi et 3 mois sans emploi en recherche d'emploi.

Répartition du temps moyen passé (en nombre de mois) dans chacune des situations pour un individu



Source : enquête insertion à douze mois, Cariforef Pays de la Loire

Si on observe une insertion dans l'emploi relativement bonne, on observe également une stabilité dans l'emploi occupé. Ainsi, plus

⁸ Dont plus de 90 % sont sans emploi mais ne recherche pas d'emploi

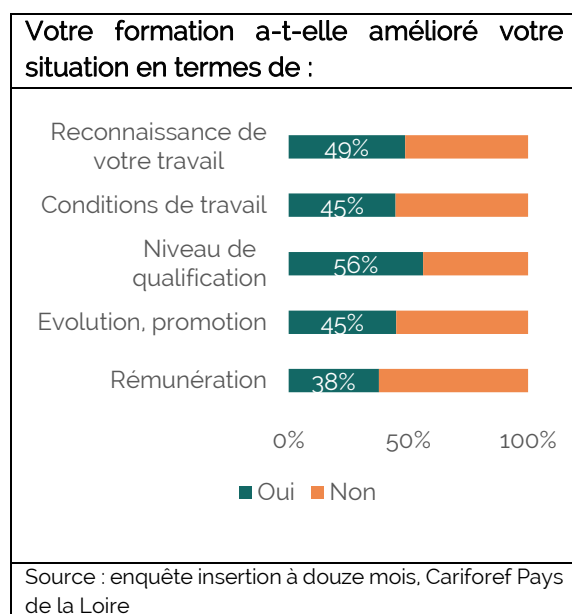
⁹ Y compris l'alternance

de huit personnes sur dix en emploi un an après leur sortie de formation occupent le même poste que celui occupé à six mois.

Les effets de la formation sur la qualité de l'emploi retrouvé sont plus mitigés

Ainsi, six anciens stagiaires sur dix ont déclaré avoir retrouvé un emploi grâce à la formation suivie. Cette proportion est plus faible que pour les autres objectifs visant le retour à l'emploi. Pour ces derniers, huit anciens stagiaires sur dix ont déclaré avoir retrouvé un emploi grâce à la formation suivie.

Il en va de même pour le lien emploi-formation. Même si tout de même 73% des anciens stagiaires de cet objectif considèrent que l'emploi qu'ils occupent est en lien avec la formation, c'est huit points de moins que pour les autres objectifs visant le retour à l'emploi.



S'agissant des apports de la formation, là aussi les retours sont plus mitigés. Par exemple, si 61% des stagiaires formés dans le cadre de l'objectif 4 (REGION FORMATION – ACCES EMPLOI & AFPR, POEI, POEC et Parcours TPME/Pôle emploi) considèrent que la formation a amélioré leur situation en termes de reconnaissance de leur travail, ils ne sont que 49% à ressentir cela parmi les stagiaires formés dans le cadre de l'objectif 5. On constate le même écart sur l'apport de la formation quant à l'amélioration des

conditions de travail (62% pour l'objectif 4 vs 45% pour l'objectif 5).

Une réelle mise à jour des compétences métier

Si pour les autres objectifs de formation, les anciens stagiaires sont peu nombreux à avoir de l'expérience dans leur métier et donc sont plus nombreux à occuper un nouveau métier après leur formation, c'est moins le cas pour l'objectif 5 où un stagiaire sur deux avait déjà plus d'un an d'expérience sur le poste occupé à douze mois (contre 27% d'expériences supérieures à un an pour les autres objectifs).

A noter que la quasi-totalité des anciens stagiaires en emploi douze mois plus tard ont déclaré apprécier leur métier (96%).

Un emploi durable pour 6 anciens stagiaires sur 10

En termes de contrat de travail, 40% des personnes en emploi sont en CDI et 19% en CDD de 6 mois et plus. 30% des salariés sont employés et 33% sont des ouvriers qualifiés. Près de 80% d'entre eux exerçaient leur activité à temps plein.

Un ancien stagiaire sur deux a déclaré travailler dans le secteur des services marchands (plus précisément 18% dans le transport-manutention-logistique, 14% dans le commerce), 17% ont déclaré travailler dans le secteur des services non marchands, 14% dans l'industrie et 10% dans le BTP.

Interrogés sur leur satisfaction quant à leurs conditions de travail, 62% des anciens stagiaires se déclarent tout à fait satisfait et 27% plutôt satisfait.

Douze mois après la sortie de formation, une personne sur quatre est toujours sans emploi

Un an après être sorti de formation, 19% des anciens stagiaires sont sans emploi et en recherche d'emploi et 5% sont sans emploi mais n'en recherche pas. Néanmoins, six sur dix d'entre eux ont occupé au moins un emploi depuis leur sortie de formation.

Interrogés sur les raisons qui pourraient expliquer ces difficultés de retour à l'emploi, les anciens stagiaires sont nombreux à évoquer leur âge ou leur état de santé (1 personne sur 5), des problèmes de mobilité (1 personne sur 10) ou encore un manque d'expérience professionnelle sur le métier appris.

Ce qui est notable également, c'est que seulement 54% d'entre eux ont déclaré être accompagné dans leur recherche d'emploi. Pour les personnes accompagnées, elles sont globalement satisfaites de leur accompagnement : note moyenne attribuée à celui-ci de 7/10. Mais qu'en est-il de celles qui ne le sont pas ?

Annexes

Méthode :

L'analyse qui précède s'appuie sur l'exploitation des données issues de l'enquête téléphonique effectuée en collaboration avec un centre d'appels, entre mai 2020 et juin 2020, auprès des stagiaires qui ont débuté au cours de l'année 2018, une formation relevant du Programme régional de formation en Pays de la Loire et qui ont terminé cette formation depuis au moins 12 mois au 16/03/2020. Cette enquête fait suite à celle réalisée entre mai 2019 et décembre 2019, auprès de stagiaires qui ont débuté une formation relevant du Programme régional de formation au cours de l'année 2018 et qui avaient terminé leur formation depuis au minimum 6 mois au moment de l'interrogation.

Les stagiaires interrogés à 6 mois et qui avaient accepté d'être réinterrogés à 12 mois ont tous été recontactés. 2 800 d'entre eux ont accepté de répondre à cette enquête.

La méthode d'échantillonnage retenue pour l'enquête à 6 mois était celle d'un échantillon par quotas. Les variables d'identification sont le dispositif de formation, le sexe, et l'âge.

Compte tenu des quotas définis par le Cariforef et respectés par le centre d'appels, la population répondante est représentative de la population mère.

Bien que plus de 45 000 stagiaires soient entrés sur une formation relevant de l'Offre de Formation Région et Pôle emploi (Socle Région, Socle Pôle emploi et PACTE) en Pays de la Loire, l'analyse a porté sur un échantillon pris parmi près de 22 000 stagiaires (Prépa Clés, Prépa Avenir, Prépa Rebond, Visa Métiers, Visa Métiers +, Accès Entrepreneur, AFPR, Parcours TPME, POEC, POEI, AIF - hors Socle pour les dispositifs Pôle emploi -). En effet, pour des raisons techniques, le Cariforef n'a pas pu avoir accès à l'ensemble des 45 000 stagiaires.

Le nombre de stagiaires ayant répondu à l'enquête à douze mois se répartit de la façon suivante :

- Objectif 1 « Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel et découverte des métiers » : 687 répondants (338 « Prépa Clés », 300 « Prépa Avenir » et 49 « Prépa Rebond »).
- Objectif 2 « Création ou reprise d'entreprise » : 335 répondants (110 « Accès entrepreneur » et 225 « AIF »).
- Objectif 3 « Obtention d'une qualification » : 678 répondants (481 « Visa métiers », 15 « Visa Métiers + » et 182 « AIF »).
- Objectif 4 « Accès direct à l'emploi », 592 répondants (348 « AFPR », 168 « POEI », 58 « POEC » et 18 « Parcours TPME »).
- Objectif 5 « Mise à jour des compétences », 505 répondants « AIF ».

Définitions :

Dans le cadre de leur projet professionnel, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un financement des frais de leur formation par la Région Pays de la Loire ou par Pôle emploi. Dans ce contexte, différents dispositifs peuvent être mobilisés.

Dans cette étude, les stagiaires sont analysés selon le dispositif dont ils ont bénéficié, et pour les stagiaires ayant bénéficié d'une Aide individuelle à la formation (AIF), selon l'objectif qu'ils visaient en finalité.

Objectif 1 : Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration du projet professionnel, ou découverte des métiers (dispositifs Prépa)

Objectif 2 : Création ou reprise d'entreprise (dispositifs Accès Entrepreneur et AIF)

Objectif 3 : Obtention d'une qualification en lien avec les besoins de l'économie (dispositifs Visa Métiers, Visa Métiers + et AIF)

Objectif 4 : Accès direct à l'emploi (dispositifs AFPR, POEC, POEI et Parcours TPME)

Objectif 5 : Mise à jour de compétences (dispositif AIF)

Le public désigné « PIC » fait référence à différents éléments.

Ainsi, tout stagiaire ayant bénéficié d'un dispositif Prépa est considéré comme PIC, et tout stagiaire ayant bénéficié d'un dispositif Visa Métiers et étant d'un niveau validé de formation inférieur ou égal au niveau 3 (i.e. CAP, BEP) est considéré comme « PIC ».

Les stagiaires ayant bénéficié d'un dispositif Pôle emploi (AFPR, POEC, POEI, Parcours TPME, AIF) sont caractérisés « PIC » ou « non PIC » directement par Pôle emploi.

Objectif 1 : Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel, découverte des métiers - [REGION FORMATION – PREPA]

Trois dispositifs sont regroupés sous un même objectif nommé « Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, aide à l'élaboration d'un projet professionnel et découverte des métiers ».

Le dispositif « Prépa Avenir » permet de construire et de valider un projet professionnel réaliste à travers la découverte de différents secteurs professionnels et métiers. Sa durée est de cinq mois maximum mais varie selon le projet professionnel du stagiaire.

Le dispositif « Prépa Clés » permet de se remettre à niveau à tout moment d'un parcours, dans le but de préparer une entrée en formation qualifiante, un concours ou accéder directement à l'emploi, à travers l'acquisition ou le développement de compétences générales, ou la préparation de la certification CléA (Certificat de connaissances et de compétences professionnelles) ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires - équivalent au Bac).

Le dispositif « Prépa Rebond » prépare l'insertion socio-professionnelle de jeunes de moins de 26 ans déscolarisés, en levant les difficultés d'ordre socio-éducatif et initiant une démarche de projet professionnel. Il intègre un accompagnement renforcé, l'apprentissage des compétences clés, un travail sur les comportements et des stages pratiques. La durée maximum du parcours est de six mois.

Objectif 2 : Créer ou reprendre une entreprise - [REGION FORMATION – ACCES ENTREPRENEUR ET AIF CIBLEES]

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant du dispositif « Région formation - Accès Entrepreneur » et une partie d'« Aide individuelle à la formation » (AIF).

L'objectif des formations du premier dispositif est d'accompagner les stagiaires dans leur projet de création ou de reprise d'une entreprise.

Quant à l'AIF, elle peut être mobilisée par Pôle emploi au bénéfice d'un demandeur d'emploi, lorsqu'aucun autre dispositif ne peut venir financer les frais d'une formation en cohérence avec un projet professionnel. Dans ce cas précis, sont retenues uniquement les AIF ayant bénéficié à des stagiaires qui ont déclaré préparer la création/reprise d'une entreprise.

L'ensemble des formations de ces deux dispositifs sont regroupées sous un même objectif nommé « Création ou reprise d'une entreprise ».

Objectif 3 : Obtenir une qualification - [REGION FORMATION – VISA METIERS ET AIF CIBLEES]

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant des dispositifs « REGION FORMATION – VISA METIERS », « REGION FORMATION – VISA METIERS + » et une partie d'« Aide individuelle à la formation » (AIF). L'objectif des formations des deux premiers dispositifs est de former les demandeurs d'emploi afin de corriger les déséquilibres principalement structurels, mais aussi conjoncturels de qualification tout en répondant aux besoins en compétences recherchées par les entreprises du territoire pour lesquelles l'offre de formation initiale s'avère insuffisante. La finalité est de favoriser l'insertion des publics par la construction de parcours de formation individualisés d'accès à la formation.

Les formations proposées conduisent à des certifications de niveaux 3 (CAP, BEP), 4 (Baccalauréat), 5 (BTS, DUT) voire plus. Elles peuvent intégrer des séquences de remise à niveau contextualisée.

Quant à l'AIF, elle peut être mobilisée par Pôle emploi au bénéfice d'un demandeur d'emploi, lorsqu'aucun autre dispositif ne peut venir financer les frais d'une formation en cohérence avec un projet professionnel. Dans ce cas précis, sont retenues uniquement les AIF ayant bénéficié à des stagiaires dont la formation aboutissait à un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

L'ensemble des formations de ces trois dispositifs sont regroupées sous un même objectif nommé « Obtention d'une qualification en lien avec les besoins de l'économie ».

Objectif 4 : Accès direct à l'emploi - [REGION FORMATION – ACCES EMPLOI & AFPR, POEI, POEC et Parcours TPME/Pôle emploi]

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant des dispositifs « Action de Formation Préalable à un Recrutement » (AFPR), « Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle » (POEI), « Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective » (POEC) et « Parcours TPME ». L'AFPR est une formation de moins de 400h qui permet au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences professionnelles requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle Emploi. Le projet d'embauche peut viser un CDD de 6 mois minimum à 12 mois maximum, un contrat de professionnalisation à durée déterminée, ou un contrat de travail temporaire, si les missions se déroulent pendant au moins six mois dans les neuf mois consécutifs à la formation. La POEI a la même finalité que l'AFPR mais le projet d'embauche doit viser un CDD d'au moins 12 mois ou un CDI. La POEC est liée au besoin d'une branche. Contrairement à la POEI et à l'AFPR, les entreprises ne sont pas soumises à l'obligation de dépôt d'une offre d'emploi préalable à sa mise en oeuvre. Pour autant, l'objectif est que le bénéficiaire se voit proposer, à l'issue de la POEC, un CDD de 12 mois minimum ou un CDI. Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, le dispositif "parcours TPME vers l'emploi" permet d'ajuster les compétences du candidat avant l'embauche, grâce à une formation courte pouvant aller jusqu'à 800 heures pour un contrat d'une durée minimum de 6 mois. L'ensemble des formations de ces quatre dispositifs sont regroupées sous un même objectif nommé « Accès direct à l'emploi ».

Objectif 5 : Mise à jour des compétences - [AIF – POLE EMPLOI]

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant du dispositif d'« Aide individuelle à la formation » (AIF). L'AIF peut être mobilisée par Pôle emploi au bénéfice d'un demandeur d'emploi lorsqu'aucun autre dispositif ne peut venir financer les frais d'une formation en cohérence avec un projet professionnel. L'Aide individuelle à la formation (AIF) permet de (co)financer, dans certaines situations spécifiques, tout ou partie des frais pédagogiques d'une formation en vue d'un retour durable à l'emploi. Les démarches individuelles de formation regroupent des actions de formations aux objectifs très variés. Dans ce cas précis, sont retenues uniquement les AIF ayant bénéficiées à des stagiaires qui ne visaient ni l'obtention d'un diplôme ni la création ou la reprise d'une entreprise.



CARIFOREF des Pays de la Loire
12 boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes
02 40 20 21 31

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>

info@cariforef-pdl.org

Direction-Administration : Valérie Lucas

Responsable de la rédaction : Valérie Lucas

Rédactrice : Barbara Commandeur



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition sous licence [CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).